

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX

Chez M. MERA, libr., rue Lafont, 4, où l'on reçoit les annonces.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, rue Saint-Dominique, 11.
Chez M. RAJAT, imprimeur, à la Guillotière.
A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	15 fr.	7 fr.
Hors le Département	30	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le rédacteur en chef de la Liberté, chez rue de la Liberté, 4. — Affranchir.

M. Martial MERLIN se retire de la collaboration du journal la Liberté, et, à partir de ce jour, il est complètement étranger à notre rédaction. V***

Lyon, 24 mai.

Des élections municipales.

La réorganisation de la municipalité qui, nous l'espérons, sera très incessamment accomplie, intéresse au plus haut degré toutes les classes de citoyens, et, depuis plusieurs jours déjà, les clubs qui ont survécu, s'émeuvent et s'apprennent à la lutte.

Le mandat à conférer à ceux qui ambitionnent les fonctions municipales, emporte de nombreux devoirs, exige un dévouement absolu aux intérêts de la cité, et l'intelligence complète des besoins de la population lyonnaise.

A ceux qui nous ont accordé leurs sympathies, à ceux qui ont encouragé nos efforts de leur bienveillance et de leur appui, nous ne pouvons que répéter à l'égard des candidatures prochaines, ce que nous avons écrit à l'époque des élections à l'Assemblée nationale.

Probité, intelligence, patriotisme, telles sont les qualités indispensables à l'homme qui brigue l'honneur de représenter ses concitoyens.

Dans les temps révolutionnaires, lorsqu'une société fortement ébranlée essaie de se rasseoir sur des bases meilleures et plus solides, la responsabilité des fonctionnaires publics, quelle que soit leur position, s'agrandit avec les difficultés et les périls. Qu'advient-il alors, s'ils s'étonnaient, s'ils hésitaient, s'ils ne savaient trouver en eux aucune des grandes inspirations qui élèvent à la hauteur des circonstances ?

Aujourd'hui, les fabricants, les négociants, les ouvriers, les riches, les pauvres, tous souffrent et se plaignent. L'industrie s'allanguit à chaque heure davantage; le commerce est nul; les travailleurs employés à des occupations qui leur sont entièrement étrangères, épuisent, en pure perte, les ressources financières de la ville. La peur, l'inquiétude, l'indifférence d'une minorité de nos concitoyens, viennent, en outre, aggraver ces plaies douloureuses !

Il importe qu'une situation pareille soit abordée avec énergie par les hommes que nous appellerons à notre tête. Il importe qu'ils sachent toute l'étendue de leur tâche, afin qu'ils ne puissent arguer de leur ignorance pour se faire pardonner leur faiblesse ! Il importe, enfin, que Lyon soit rendu à la tranquillité et au calme les plus complets et sans une seconde de retard !

Dans les départements ou les villes agricoles, les troubles de la rue sont loin d'exercer l'influence désastreuse qu'ils ob-

tiennent dans les grands centres industriels. Lorsque la terre est ensemencée, les manifestations, les démonstrations, en un mot toute cette agitation sans motifs et sans but qui s'est produite sur nos places publiques, n'arrête pas la production du sol et ne tarit pas les sources de la richesse locale.

Mais à Lyon, à Mulhouse, à Rouen, en un mot dans toutes les villes manufacturières, si la rue est en proie à l'émeute, les commandes s'arrêtent, la fabrication cesse, et quand le métier est inactif, l'ouvrier, sans travail, est bientôt sans pain. Sa misère augmente son irritation; le désordre, au lieu de s'affaiblir, va toujours croissant, et la paralysie industrielle atteint son maximum. Alors les fortunes les mieux assises sont ébranlées, et la cité éprouve des désastres dont elle ne se relève plus de longtemps.

Où conduirait, nous le demandons, un tel état de choses ? où mènerait cet appauvrissement du riche qui ne profite à personne ? Que deviennent toutes les valeurs en portefeuille, valeurs dont la circulation ferait disparaître les angoisses de la pauvreté et de la faim ?

Le désordre, le tumulte, l'émeute enfin, dans les agglomérations industrielles, sont comme un lèpre contagieuse qui les ronge sans épargner aucune fortune, ni aucune tête !

Aux grands maux les grands remèdes, dit un vieil adage. — Nous dirons, nous, aux situations périlleuses et critiques, il faut des hommes habiles et énergiques !

Choisissons une municipalité ferme et dévouée, résolue à maintenir les droits de tous et de chacun, et à les faire respecter ! Une municipalité qui se préoccupe de l'ouvrier, sous sa mansarde autant que du riche dans ses appartements somptueux, et serve entre eux d'intermédiaire impartial mais influent.

Choisissons enfin parmi nos concitoyens, des hommes éprouvés dont le passé, constamment honorable, garantisse la conduite et les tendances à venir. Le salut de tous en dépend ! V***

Une lettre reçue de Londres annonce que Sobrier avait si bien pris ses mesures, en s'emparant du ministère de l'intérieur qu'il avait tout d'abord agi sur la ligne télégraphique de Calais et Douvres, attendu qu'une dépêche venue par cette voie a instruit le gouvernement britannique de la chute des cinq consuls, et de leur remplacement par le gouvernement dérisoire de la RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

(Assemblée Nationale.)

Voici la proposition de décret en faveur des travailleurs, faite à l'Assemblée nationale par M. Bouhier de l'Ecluse, et renvoyée au comité des travailleurs :

Proposition de décret.

« Considérant que l'intérêt public, comme celui de l'industrie et des travailleurs, exigent l'emploi de mesures

promptes qui remédient aux inconvénients de la situation actuelle ;

« Que, s'il est juste que le gouvernement vienne en aide aux ouvriers laborieux et honnêtes, il est dangereux d'attirer à Paris et d'entretenir dans le désœuvrement les perturbateurs et les gens sans aveu dont la présence dans la capitale est une cause incessante de dangers pour la tranquillité publique ;

« Qu'il est, en outre, du devoir du gouvernement de ne pas laisser désorganiser l'industrie, qui est le meilleur moyen de garantir du travail aux ouvriers.

L'Assemblée nationale décrète :

« Art. 1^{er} Dans un délai de huit jours, à compter de la promulgation du présent décret, tous les ouvriers employés aux ateliers nationaux du département de la Seine sont tenus de faire viser à la mairie de la commune, ou de l'arrondissement de Paris qu'ils habitent, les livrets dont ils sont porteurs, afin de fournir à l'administration les moyens de connaître leurs professions et de la mettre à même de leur procurer du travail.

« Art. 2. Un appel sera fait aux manufacturiers, fabricants et tous autres industriels, pour qu'ils aient à demander à l'administration tous les ouvriers dont ils pourraient avoir besoin.

« Art. 3. Les ouvriers sans profession et ceux qui justifieront qu'ils ne peuvent pas être employés à des travaux de leur état, continueront, jusqu'à nouvel ordre, à être employés dans les ateliers nationaux, savoir :

« 1^o A Paris et dans la banlieue, tous ceux nés ou mariés dans le département de la Seine, et y habitant ;

« 2^o Sur les points où l'administration jugera convenable de les envoyer, et où il y a des travaux importants à faire, ceux étrangers au département de la Seine ;

« Art. 4. Les travailleurs seront désormais tenus de se munir de livrets.

« Art. 5. Il sera pris des mesures dans l'intérêt des ouvriers infirmes ou chargés de famille, qui ne pourraient pas subvenir à leurs besoins par leur travail. »

Le P. Lacordaire a adressé la lettre suivante aux électeurs des Bouches-du-Rhône :

« Paris, 19 mai 1848.

« Messieurs, « J'ai quitté hier le siège de représentant dont vous m'avez confié la garde et l'honneur; je vous le rends après l'avoir occupé quinze jours et sans y avoir rien fait de ce que vous attendiez de moi. Ma lettre au président de l'Assemblée nationale vous aura déjà instruits des motifs de ma retraite; mais il m'est impossible de ne pas vous les exposer plus longuement, à vous qui m'avez choisi, à vous qui m'avez donné la plus haute marque d'estime qu'il était en votre pouvoir de me donner. Vous comptiez sur moi, et je vous ai fait défaut; vous espérez dans ma parole, et c'est à peine si je suis monté à la tribune; vous vous reposiez sur mon courage, et je n'ai couru aucun

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 25 mai 1848.

ROSETTE.

(Suite. — Voir les numéros des 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 16, 17, 18 et 23.)

Comme tous les esprits nés pour la lutte, il souffrait de ne plus rencontrer d'obstacles à ses volontés. Un soir qu'il était aux Bouffes, Emile parcourut des yeux cet hémicycle immense autour duquel régnaient de fraîches guirlandes de femmes en grande toilette, c'est-à-dire décolletées et découvertes. Julia Grisi chantait, mais Emile n'aimait point la musique. Le concert pour lui était dans la salle. Il suivait des yeux les notes d'ombre et de lumière qui frissonnaient avec des tons mélodieux sur le visage des femmes. Tout-à-coup une pensée satanique lui vint à l'esprit; il se dit que, de toutes ces beautés si fières et si dédaigneuses qui étaient alors assises sur ces banquettes de velours, il n'y en aurait peut-être pas dix qui lui résisteraient maintenant à cause de son or. — Cette pensée lui fit mal; il sortit.

La comtesse avait mille caprices faux et mille bizarreries énervantes.

— Monsieur, dit-elle un jour à Emile, si vous étiez aimable, vous me conduiriez demain matin à un spectacle que j'ai grand désir de voir.

— Quel spectacle? demanda celui-ci indifférent.

— Nous irons voir, répondit avec un sourire cette femme

sèche et blasée, le départ des forçats.

Emile y consentit; il avait lui-même besoin d'émotions. La comtesse, ce jour-là, fut matinale; elle sortit aux premières blancheurs de l'aube de son lit, véritable reposoir de Fête-Dieu, avec des fleurs et des draperies. Comme les femmes ne sont point admises dans les cours de Bicêtre, elle avait fait préparer, dès la veille, sur un fauteuil, un habillement d'homme. Rosette noua donc autour de son col une cravate noire, chaussa ses petits pieds dans des bottes fines, passa un pantalon flottant qui dissimulait les lignes trop courbes et trop ondoyantes de ses hanches, revêtit par dessus une veste courte qui serrait le contour idéal de sa taille, et se coiffa la tête d'une élégante casquette en forme de bonnet grec, qui, attirée par un gland d'or, tombait avec grâce sur le côté de l'oreille. Emile ne put se défendre d'un ravissement indicible, à la voir ainsi vêtue. La comtesse avait l'air d'un garçon de douze ans, frais, mutin, point du tout gêné, léger comme une biche; ses cheveux, artistement maintenus en boucles légères et discrètes, tombaient à demi sur ses épaules, à la manière des étudiants d'Allemagne. Emile sentit renaître pour elle dans son cœur éteint de légers feux follets qui survivent quelquefois à l'amour; — cela brille, mais cela ne réchauffe plus.

Quand elle fut accommodée, Rosette prit le bras de son mari et descendit à sa voiture. Le soleil se levait, lorsque le cocher et ses chevaux atteignirent les murs de Bicêtre. Le comte de Saint-James, qui avait ses entrées de faveur, pénétra, avec Rosette au bras, dans la cour où les galériens étaient rangés. La vue de cette misère et de cette dégradation ne produisit aucun effet sur la comtesse; elle passa fière et se-

reine à travers ce cloaque d'hommes.

— Quelle odeur! dit elle seulement en promenant au-dessus de ses lèvres son mouchoir ambré, pour atténuer les émanations peu agréables de la chiourme!

Cependant le moment tragique était venu: on allait ferrer ces hommes. Tout le monde connaît, au moins par le récit des journaux, ce que cette expérience a de cruel, surtout quand le marteau rive sur le col de ces malheureux, à quelques lignes seulement de la tête, la cravate de fer qui doit les maintenir au bague; la plus légère déviation du marteau leur ferait fendre le crâne. L'émotion était générale; les gendarmes eux-mêmes et les gardes-chiourmes, qui ne sont pas des hommes sensibles, avaient peine à conserver leur sang-froid.

Emile regarda dans ce moment la comtesse; rien n'avait changé sur son joli masque de cire; toutes les lignes de sa bouche étaient au repos, et ses joues, fraîches comme la première rose de mai, n'annonçaient aucune altération.

Quand le ferrement fut achevé :

— Allons-nous-en, dit-elle; c'est ennuyeux.

La bande des forçats, qui avait envisagé tout le temps avec des regards cyniques cette femme habillée en homme, se mit, voyant qu'elle se retirait, à implorer sa charité.

Rosette ne donnait jamais aux pauvres.

— Ayez pitié de nous, dit alors l'un d'eux, auquel Emile jeta un louis d'or; j'en ai pour cinq ans à user le soleil, monsieur; rien de plus lourd qu'un boulet qu'on a au pied.

— Excepté, pensa intérieurement Emile, une femme au bras, qu'on n'aime plus.

XII.

Cependant le comte de Saint-James se dit un matin que

péril : comment n'auriez-vous pas le droit de m'interroger, et ne sentirais-je pas le besoin de prévenir la douleur de vos questions ?

« Il y avait en moi deux hommes : le religieux et le citoyen. Leur séparation était impossible ; il fallait que tous deux, dans l'unité de ma personne, fussent dignes l'un de l'autre, et que jamais l'action du citoyen ne causât quelque peine à la conscience du religieux. Or, à mesure que j'avancé dans une carrière si nouvelle pour moi, je voyais les partis et les passions se dessiner plus clairement. En vain faisais-je effort pour me tenir dans une ligne supérieure à leurs agitations ; l'équilibre me manquait malgré moi. Bientôt je compris que, dans une assemblée politique, l'impartialité condamnait à l'impuissance et à l'isolement, qu'il fallait choisir son camp et s'y jeter à corps perdu. Je ne pus m'y résoudre. Ma retraite était dès lors inévitable, et je l'ai accomplie.

« Die u sait, Messieurs, que votre pensée est ce qui a combattu davantage ma résolution. Je craignais de vous attrister ; je me reprochais de briser d'une manière si rapide et si imprévue des liens que j'avais contractés avec tant de bonheur. Ma seule consolation est de penser que dans les très bons actes de ma vie politique, j'ai suivi l'inspiration d'une conscience qui répond à la vôtre. Elu sans l'avoir recherché, j'ai accepté par dévouement, j'ai siégé sans passions, je me suis retiré par crainte de ne plus être ce que je devais rester toujours devant Dieu et devant vous. Ma démission, comme mon acceptation, est un hommage que je vous ai rendu.

« Veuillez agréer, Messieurs, ces explications imparfaites, sans doute, mais que je crois suffisantes pour être entendues de vous avec indulgence. Privé de la gloire de vous représenter dans l'Assemblée nationale, je crois encore vous représenter par ma foi et mon patriotisme, et aussi par l'affection respectueuse que je vous conserverai toute ma vie.

« J'ai l'honneur d'être dans ces sentiments impérissables, Messieurs, votre très-humble et dévoué concitoyen.

Le P. LACORDAIRE.

Italie.

Naples, 18 mai.

Les lettres arrivées dimanche soir par le *Périclès*, qui a quitté Naples le 18, confirment les nouvelles que nous avons données hier.

Les chambres sont dissoutes.

La ville est en état de siège.

La dévastation et le pillage ont été permis aux troupes et aux *lazzaroni* ; on raconte des scènes d'horreur.

La garde nationale s'est héroïquement montrée ; mais attaquée par quatre régiments avec de l'artillerie, elle a succombé plutôt qu'elle n'a cédé.

On a affiché une proclamation du roi, dans laquelle il déplore les événements qui ont eu lieu, en les rejetant sur la garde nationale. Il promet de maintenir la constitution jurée et de former une nouvelle garde civique ; il annonce en même temps une nouvelle convocation des chambres.

La ville est tranquille ; les troupes en sortent pour aller s'opposer aux Calabrais, qui sont, dit-on, en insurrection et se disposaient à marcher sur la ville. Quelques bandes de *lazzaroni* parcourent la ville avec des drapeaux blancs et des madones, aux cris de : Vive le Roi !

Le ministère de Bozelli et Corsiati n'inspire aucune confiance.

On dit que l'amiral Baudin a demandé une somme de 800,000 francs, pour garantie des pertes éprouvées par les Français.

— Nous avons des nouvelles de notre escadre devant Messine, du 17.

Le 15, le feu a commencé par la citadelle contre la ville ; ainsi a été rompu l'armistice qui devait durer jusqu'au 22. Aussitôt la ville et les campagnes ont été mise en émoi, on a riposté, et le général Pronio, qui commandait la citadelle, voyant qu'il n'y avait aucune apparence de surprendre la ville, a de nouveau, le 16 au soir, cessé toute démonstration.

C'est sans doute le contre-coup des événements de Naples que le général Pronio ménageait à Messine.

— MILAN, 15 mai. — Voici une excellente nouvelle : De-

main, sera publié et affiché un appel au peuple émané du club républicain. Ce manifeste proclamé comme nécessaire la fusion immédiate des peuples de la Lombardie, des états Vénitiens et des duchés de Parme et de Modène avec les états de Sardaigne, à des conditions équitables, que notre gouvernement provisoire devra soumettre à l'acceptation du roi Charles-Albert. Une dernière discussion doit avoir lieu, ce soir au club au sujet de ce manifeste, qui a déjà l'approbation du gouvernement provisoire. Il faut espérer que sa publication apaisera l'agitation extrême des esprits.

— Nouvelles du camp des Toscans, sous Mantoue :

Dans la matinée du 15, un corps considérable d'Autrichiens sorti de la ville avec 6 pièces de canon, attaquait les deux quartiers des nôtres à Curtatone et à Montanara. Les braves Toscans, qui repoussèrent énergiquement l'attaque, eurent 3 morts et 31 blessés. L'ennemi rapporta à Mantoue un grand nombre de morts, parmi lesquels un major et un capitaine. Il eût aussi bon nombre de blessés et laissa quelques prisonniers dans les mains des nôtres. Ce fait d'armes fait honneur à nos frères toscans.

MILAN, 17 mai. — Nous avons vu le registre de la paroisse de St-Nazaire. Avant midi on y comptait 576 votes en faveur de l'union et un contre.

Il est vrai que quelques républicains s'abstiennent de voter, mais ils ne sont retenus que par la crainte de laisser voir leur petit nombre qu'ils s'efforcent de dissimuler.

Les registres se remplissent également dans les autres paroisses. A Côme, d'où nous arrivons, le désir de l'union n'est pas moins général.

— On est sans nouvelles officielles des Etats Vénitiens. Les nouvelles particulières ne sont pas heureuses. En date du 12, une proclamation du gouvernement de Venise recommande aux habitants de cette ville de se disposer à souffrir avec fermeté les inconvénients d'un blocus qui paraît malheureusement n'être pas improbable.

(Courrier de Marseille.)

Espagne.

Un courrier extraordinaire qui a traversé Bordeaux, aujourd'hui, nous a apporté de Madrid, à la date du 18, de graves nouvelles.

Le gouvernement a pris la détermination de dissoudre les cortès et de procéder à de nouvelles élections aussitôt que l'état de siège pourra être levé sans danger. — Le cabinet demandera aux nouveaux députés de la nation un bill d'indemnité pour ses actes pendant l'interrègne des cortès, et se retirera s'il n'obtient pas la confiance de la nouvelle Chambre. Plusieurs nominations de sénateurs seront faites parmi les notabilités de tous les partis. Le gouvernement veut satisfaire toutes les opinions légalement exprimées, pour isoler ainsi les anarchistes qui ne visent qu'au désordre.

Le 18 au soir, tout était tranquille à Madrid. Le gouvernement espagnol avait donné ses passeports à l'envoyé de l'Angleterre près la cour d'Espagne, qui avait quitté Madrid immédiatement. On croit que M. Bulwer se mêlait trop ostensiblement à des menées révolutionnaires pour renverser le gouvernement actuel, et ce serait, dit-on, le motif de cette grave démarche. L'agent de lord Palmerston s'est vu obligé d'abandonner son poste.

A Séville il y a eu aussi une tentative d'émeute, provoquée par un bataillon de la garnison, mais facilement apaisée.

On assure que les déclarations des personnes arrêtées, ainsi que des lettres et des documents saisis, font peser sur l'ambassadeur d'Angleterre de graves soupçons de complicité.

— M. le comte de Mirasol, lieutenant-général espagnol, a traversé aujourd'hui notre ville, venant de Madrid, avec sa suite.

— M. H. Lytton Bulwer, ministre plénipotentiaire de S. M. B. près la cour d'Espagne, est attendu aujourd'hui dans notre ville, ainsi que nous l'avions déjà fait pressentir.

Assemblée nationale.

PRÉSIDENCE DE M. BUCHEZ. — Séance du 22 mai 1848.

À une heure la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Lacrosse dépose une adresse de 1100 citoyens de la ville de Brest.

Dépôt de plusieurs adresses et pétitions.

M. Auberthier demande un congé qui lui est accordé.

L'ordre du jour appelle la lecture de plusieurs propositions.

M. Aristide de Granville donne lecture d'un projet de décret ayant pour but de sanctionner le décret du Gouvernement provisoire relatif à l'impôt de 45 centimes.

Sur une observation de M. Gouin, rapporteur du comité des finances, l'auteur de la proposition n'hésite pas à la retirer.

M. Beaumont (Somme), est appelé de nouveau à rendre compte de l'élection de M. Corali (Haute-Vienne), qui avait été ajournée. L'orateur explique les faits qui ont accompagné cette élection : qu'au moment du dépouillement, une foule compacte s'était précipitée dans le bureau et avait enlevé et déchiré les bulletins de vote de l'armée. Mais il résulte des déclarations du président du bureau, que les votes de l'armée, dispersés sur 30 ou 40 candidats, auront peu modifié la majorité. Aussi, la commission conclut à l'admission de M. Corali, qui est proclamé membre de l'Assemblée.

M. Beaumont dépose ensuite trois adresses des gardes nationales de la Somme.

L'ordre du jour indique le développement de plusieurs propositions.

Première proposition des citoyens Turck, Kuckeren et Prud'homme, relative à la création d'une banque hypothécaire.

M. Turck développe sa proposition.

M. Beaumont demande le renvoi de la proposition au comité de l'agriculture et du crédit foncier.

M. le président : Il conviendrait auparavant de voter sur la prise en considération.

La prise en considération est prononcée et le renvoi ordonné.

M. Delécluze donne lecture d'une proposition pour la création d'une banque nationale foncière. Cette proposition, comme on le voit, est analogue à la précédente.

Les développements de la proposition sont fixés à jeudi.

M. Considérant voudrait que les auteurs de propositions fussent moins empressés à les mettre en lumière.

M. le ministre des finances : Je demande à l'Assemblée la permission de renvoyer à son comité des finances tous les projets analogues que j'ai reçus et qui ne s'élèvent pas à moins de 100.

M. le président invite MM. les autres ministres à faire de même pour les projets qu'ils auraient reçus.

M. Huot développe sa proposition, relative à l'élection des corps municipaux.

Suivant M. Huot, les commissaires des départements auraient dû s'empresser de procéder à de nouvelles élections pour amener partout des hommes nouveaux, en modifiant la loi de 1831 d'après les principes républicains proclamés par la nouvelle révolution. Il faut que partout l'administration municipale soit mise en harmonie avec l'état de chose actuel. C'est une loi d'urgence que je propose ; mais je demanderai, si l'Assemblée la prend en considération, qu'elle fût discutée sans renvoi aux comités.

L'Assemblée prend en considération la proposition, mais n'admet pas l'urgence, et la renvoie au comité d'administration départementale et communale.

Développement de la proposition du citoyen Pleignard, tendant à régler le mode à suivre pour discuter le projet de constitution.

M. Pleignard demande, comme on sait, que le projet de constitution soit discuté dans les bureaux et qu'un commissaire dans chaque bureau soit chargé de porter à la commission, pour qu'elle en fasse son profit, les observations de chaque bureau. Le but de cette proposition, dit l'orateur, est surtout d'éviter ce déluge d'amendements qui ne manqueraient pas d'enlaidir la discussion, si le rapport était fait immédiatement en séance publique. Par ce moyen, en outre, la commission de constitution pourrait pressentir l'opinion de l'Assemblée. On m'a dit que ma proposition n'était pas de nature à motiver un décret ; qu'on l'appelle d'un autre nom, peu m'importe.

M. Coquerel demande l'ajournement, qui est rejetée. La pro-

la vie était trop courte pour ne point en faire usage. Il essaya de secouer la poussière et les haillons de cette misère morale qu'il traînait avec lui sous ses vêtements dorés. Le mendiant qui dort au bord des haies et chante au soleil sa chanson pour sa belle est plus riche que le comte, malheureux pauvre d'esprit, qui n'avait plus dans ce monde ni sommeil ni amour. Emile se dit qu'on ne saurait pourtant être vieux à vingt-quatre ans.

— N'y a-t-il pas, ajouta-t-il, se parlant à lui-même, d'autres femmes que Rosette ? J'irai dans le monde ; je tordrai la vie dans tous les sens pour en exprimer le plaisir ; j'attacherai avidement mes lèvres à la coupe, et si la coupe n'a plus pour moi la moindre goutte d'ambrosie, eh bien ! alors je me tuera.

Emile alla, en effet, dans tous les salons de Paris. Il y rencontra la princesse blonde. C'était toujours chez elle le même port de déesse, le même faste de beauté ample et majestueuse. Six jeunes gens s'étaient battus en duel la semaine dernière par désespoir de ne point en être aimés. Elle avait toujours pour Emile le même sourire privilégié.

Mais celui-ci n'eût pas conversé avec elle plus d'une heure, qu'il la trouva sott.

Il fit la cour à d'autres femmes très recherchées dans le monde, qui ne le satisfirent pas davantage.

Le comte essaya alors du jeu pour se distraire ; mais il ne put jamais venir à bout d'y perdre. C'était à mourir d'ennui que ce bonheur-là.

Il tenta encore des exercices violents pour sortir de l'état de spleen qui lui enlevait chaque jour les forcés et la jeunesse ; il passa un été dans une forêt magnifique à chasser ;

mais il eut beau poursuivre le loup et le sanglier, il ne se trouva pas une seule fois en danger de perdre la vie. Il n'y avait pas moyen de s'amuser.

Le comte revint de ce voyage idéal au *pourchas* des jolies choses de ce monde, se disant qu'il n'avait encore rien trouvé de mieux que Rosette, et cependant il ne l'aimait pas.

Rosette n'avait pas eu l'air de s'inquiéter beaucoup des nouveaux essais d'Emile pour être heureux. Elle continua toujours sa vie molle et indifférente. Le soir, elle allait au spectacle sans s'y amuser, comme elle allait le dimanche à la messe sans croire en Dieu.

Un matin pourtant, la comtesse invita Emile à déjeuner dans son boudoir. C'était un de ces beaux jours de printemps où le souffle renaissant de la nature semble inviter les cœurs à l'amour. Il y avait longtemps qu'Emile et Rosette ne s'étaient vus ; ils vivaient à part depuis quelques mois. La comtesse fut plus charmante que jamais, et cette fois elle parut tellement simple et élégante, avec ses nœuds de rubans, ses bras demi-nus et son fils de perles autour du cou qu'Emile lui en fit complètement. La comtesse fut non-seulement jolie, mais encore spirituelle, vive, enjouée, pleine de grâces et de tendres taquineries ; jamais chatte n'eût des fantaisies pareilles ni des coquetteries si variées : elle fit passer en moins d'une heure devant les yeux d'Emile cinq ou six femmes toutes très agaçantes, quoique infiniment diverses. Rosette se multipliait comme par miracle, tantôt folle, tantôt sentimentale, tantôt rêveuse ; sa figure suivait tous les mouvements de son âme avec un bonheur et une finesse incroyables. La seule chose que Rosette n'eût point su faire dans ce

moment-là, c'eût été d'être laide. Il était impossible qu'Emile, tout refroidi qu'il fût, résistât à de semblables caresses. Il sentit son cœur rajeunir. Le boudoir de Rosette ouvrait sur des jardins, une fenêtre en vitraux de couleurs, une odeur de feuilles nouvelles et de fleurs de mai entraînait avec le chant des petits oiseaux. L'âme se dilata à de telles influences. Il y eut entre Emile et la comtesse une conversation bien douce, bien intime, dont nous n'affaiblirons pas les termes en les répétant, parce que nous ne saurions comment donner aux mots les inflexions délicates, suaves et pénétrantes que leur communiquait la voix de Rosette. C'était une musique infinie. Le silence lui-même, à cause des paroles que la comtesse savait mettre dans ses yeux, avait des langueurs pleines de vagues indiscretions. Emile eût voulu que cette journée fût la dernière de sa vie. Il y avait un ange et un démon dans cette femme.

Le soir, le comte était encore livré aux émotions de cette matinée, quand il rencontra sur son bureau une lettre à son nom :

« Emile, je vous quitte. Nous avons bu ce matin la seule goutte de vrai bonheur que nos lèvres puissent tirer encore ; le reste serait la lie du calice. J'ai cru un instant que je vous aimais comme vous avez cru m'aimer. Heureusement c'était une erreur.

« Nous sommes libres de porter chacun notre cœur sur de nouveaux objets, comme l'abeille sur de nouvelles fleurs. J'ai passé ici pour votre femme ; mais c'était un jeu, vous le savez bien. Ce matin, je vous ai fait mes adieux dans un baiser. Le sort va mettre de grandes distances entre vous et moi ; je pars. Ne m'en veuillez pas, Emile ; je vous ai donné tout ce

position est prise en considération, et, sur la proposition de M. Vivien, sera discutée sans renvoi dans les bureaux ou comités.

M. Deslongrais a la parole pour un rapport du comité des finances. M. Lavallée, relative à l'impôt de 45 centimes.

Le comité n'est pas d'avis qu'il y ait lieu de revenir sur un impôt né de l'urgence et de la nécessité, et qui est en cours de perception. Cet impôt d'ailleurs n'engage pas l'avenir, puisqu'il n'est décrété que pour 1848. En conséquence, le comité conclut au rejet de la proposition.

M. Babaud-Larivière maintient l'équité de la proposition. L'impôt des 45 centimes est juste en principe, mais à la condition, comme le veut le citoyen Lavallée, qu'il frappe sur le principal des contributions et non sur les centimes additionnels. Autrement on établirait une véritable inégalité entre les communes, car l'impôt pèserait surtout sur les communes qui ont été le plus empressées à s'exonérer pour venir en aide à la classe pauvre, soit avant, soit après la Révolution de février.

Un membre, dont nous ignorons le nom, combat la proposition.

MM. Lempereur et Bérard sont entendus.

M. Duclerc, ministre des finances: Je viens demander à l'Assemblée de voter d'urgence les conclusions de la commission. Le Gouvernement provisoire ne s'était pas dissimulé les inconvénients de l'impôt des 45 centimes; mais il a subi, quoiqu'avec regret, la dure loi de la nécessité, plus impérieuse que jamais. Sans cette mesure, je ne sais dans quel état se serait trouvé le trésor en fait de besoins toujours croissants. On a parlé d'inégalité; mais l'inégalité serait bien autrement choquante, car l'impôt était aboli, lorsque déjà 45 millions ont été acquittés par les contribuables. En bonne justice, ne faudrait-il pas restituer à ceux-ci, et je demande si, dans la situation du trésor, cela est admissible. J'insiste pour que l'Assemblée vote d'urgence sur les conclusions de la commission.

M. Lempereur présente un amendement qui aurait pour but de couper court à l'impôt, en exemptant des centimes additionnels les contribuables qui ont payé pour l'année prochaine.

M. Delongrais combat cette proposition comme une hérésie en matière de finances. (Réclamations.)

M. Gilon combat l'impôt comme injuste, et regretterait que la République débutât par une mesure de cette nature.

M. Duclerc: Je n'ai plus qu'un mot à dire: c'est que l'amendement est un impôt voté par anticipation. (Réclamations.)

M. Perré: Je maintiens l'injustice de l'impôt et la convenance du remboursement, je me trompe, de la restitution. Il ne faut pas que les caisses de l'état soient une espèce de récipient où tout vient s'engloutir sans qu'on puisse jamais rien en retirer.

M. Lefranc demande l'ajournement de la question au budget de 1849.

M. le ministre des finances insiste pour l'adoption pure et simple des conclusions de la commission.

Après le rejet des amendements de M. Lefranc et Lempereur, l'Assemblée adopte les conclusions de la commission.

M. Trélat demande le vote d'urgence d'un crédit de 2,000,000 pour le paiement des ateliers nationaux. La question d'urgence reconnue, l'Assemblée vote, sur la proposition de M. Lacrosse, un million; pour les deux autres millions, la commission est priée de se réunir immédiatement pour faire un rapport.

La séance continue.

PARIS, 22 mai 1848.

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Deux Anglais de distinction ont été admis, à la fin du mois dernier, à visiter M. Louis Blanc au Luxembourg, et l'un d'eux rend compte dans la lettre suivante du résultat de cette entrevue:

« Louis Blanc, dit-il, est sincère, c'est-à-dire qu'il est enthousiaste de ses propres convictions. De plus, nous le croyons entièrement désintéressé. Il a ses principes à lui, et si ceux qu'il honore d'une entrevue veulent bien l'écouter, il est disposé à les développer pendant des heures entières. On peut cependant analyser ses idées en quelques lignes. Il réclame pour tous les hommes un droit strict à une rémunération égale de leur travail. Il ne regarde pas si toute rémunération

que je pouvais vous donner. Si vous croyez encore à l'amour, ne le cherchez plus parmi les femmes du monde; vous ne le rencontrerez pas chez elles plus de cœur que je n'en ai, et vous trouverez moins de franchise. Adieu. Que le ciel vous garde et que la vie vous soit légère! »

Emile apprit le lendemain que la comtesse était partie pour Saint-Petersbourg.

(La suite à un prochain numéro.)

Ephémérides de la Révolution Française.

22 mai 1790. — Décret constitutionnel. Le droit de déclaration de guerre et de traité de paix appartient à la nation. La guerre ne pourra être déclarée que par un décret de l'Assemblée nationale qui sera rendu sur la proposition formelle et nécessaire du roi et sanctionné par lui.

22 mai 1791. — Tarbé est nommé ministre des contributions en remplacement de Delessert.

22 mai 1793. — Décret qui augmente la solde des gardes nationales.

23 mai 1789. — La noblesse et le clergé envoient deux députations au Tiers-Etat pour lui annoncer leur renonciation à tous leurs privilèges pécuniaires et leur consentement à supporter les contributions et les charges publiques.

23 mai 1792. — Brissot et Gensonné dénoncent à l'Assemblée l'existence d'un comité contre-révolutionnaire qu'ils désignent sous le nom de Comité Autrichien.

doit provenir du produit du travail; ou bien il ne reconnaît pas qu'un homme ait des droits sur tout ce que sa main ou son habileté a fait naître. Il regarde toute production comme un fonds commun, auquel tout homme a un droit égal de partage. La grande, la seule condition qu'il admette, c'est que tout homme doit travailler en proportion de son habileté naturelle. L'homme faible et l'homme fort, le jeune homme et le vieillard, l'homme énergique comme l'homme léthargique, l'homme hardi comme l'homme timide, pourvu qu'ils mettent tous leur moyen en action, ont le même droit à une même part dans le résultat des efforts généraux et aux mêmes salaires. Lorsque, ajoute le visiteur anglais, nous avons demandé à Louis Blanc si tout homme mettait tous ses moyens en œuvre, lorsque nous avons cherché à lui prouver qu'on ne pouvait arriver à un pareil résultat que par la concurrence et par les récompenses en rapport avec le plus ou le moins d'habileté, notre homme d'état a déclaré hautement que son système obtenait ce haut principe d'émulation par d'autres moyens plus nobles. Notre moyen était l'émulation de la gloire, de l'amour et de la fraternité. Tels sont les hauts et nobles stimulants au moyen desquels M. Louis Blanc a entrepris d'organiser le travail. Il était pénible d'être obligé de discuter les visions de cet enthousiaste, et les tristes résultats de son système ont plus fait que tous nos arguments pour ébranler ses convictions.

— On assure que Barbès a essayé, ces jours derniers, de s'échapper de Vincennes, et que, par suite de cette tentative, on l'a transféré dans une cellule située au haut du donjon.

— On annonce un second départ de la colonie icarienne pour le Texas. Il se composera, dit-on, de 5,000 colons, et sera conduit par M. Cabet en personne.

— M. Feuillet de Conces, qui était chef du bureau du Protocole, récemment supprimé aux affaires étrangères, vient d'être nommé sous-directeur à la division politique.

— La nouvelle est arrivée à Paris que M. Bixio, chargé d'affaires de la République française à Turin, était parti pour le quartier-général du roi Charles-Albert, chargé auprès de ce prince d'une mission particulière.

— On annonce qu'il va être apporté de grands changements dans l'administration des lignes télégraphiques.

— On sait qu'une section des Montagnards s'était installée au ministère des affaires étrangères dans les premiers jours de la République. Ces hommes n'avaient pas voulu quitter le ministère, malgré les observations qui leur avaient été plusieurs fois faites. Nous apprenons qu'ils se sont dissous samedi volontairement sur un ordre de la commission exécutive.

— C'était une heureuse idée que d'avoir figuré, pour l'un des feux d'artifice d'hier, la Bastille de 89, et de l'avoir placé autour de la colonne de Juillet, à la place même où elle avait été emporté d'assaut par le peuple.

Ce feu d'artifice, représentant tous les incidents de l'attaque et de la défense de cette antique forteresse, on avait amené six pièces de canon qui étaient braquées contre la Bastille de planches et d'étoiles, et qui tiraient constamment (à poudre, bien entendu.) Des soldats de la troupe, représentant le peuple, faisaient de leur côté des feux de pelotons auxquels on répondait de la forteresse. Le tout était entremêlé, comme d'ordinaire, par des milliers de fusées, de gerbes, de feux de Bengale aux trois couleurs, etc., etc. Pendant le bouquet, lorsque la Bastille a été prise, les remparts se sont couverts d'une flamme rougeâtre, une pluie de feu a jailli de tous côtés ruisselant jusqu'à terre et cachant les remparts de la Bastille à tous les yeux: c'était un effet tout à fait magique.

Pendant tout le temps de l'attaque on entendait le tambour battre aux champs ou la charge; on apercevait sur les remparts des artificiers postés en tirailleurs. Au moment de la reddition de la forteresse, des fanfares ont fait entendre la *Marseillaise*. L'illusion était complète; et les innombrables spectateurs qui avaient assisté à ce feu d'artifice en ont salué la fin par des applaudissements unanimes et par les cris de Vive la République!

— On lit dans le *Journal de Chartres* du 21:

On nous assure que des perquisitions, qui ont été sans résultat, ont eu lieu à Annecy, où résident des membres de la famille Blanqui.

— On lit dans le *Moniteur Universel*:

Un arrêté du ministre des finances porte ce qui suit: « Le magasin du Mont-de-Piété de la ville de Cambrai pourra continuer à recevoir les marchandises déposées en exécution des décrets et des arrêtés des 21 et 26 mars derniers.

— Le bruit s'était répandu hier que la fête d'aujourd'hui servirait de prétexte à quelques manifestations anarchiques. Nous avons, pour notre part, refusé d'ajouter foi à ces sinistres appréhensions, et nous avions raison: Quels hommes, en effet, auraient été assez insensés pour oser provoquer, au milieu de cette journée, ce que les partis sont convenus d'appeler un coup de main? Sans doute bon nombre de figures plus ou moins suspectes circulaient au milieu de la fête: sans doute on a pu voir dans les rangs de la population des hommes dont la tenue, dont le langage peut-être trahissaient des intentions peu favorables à l'ordre; mais en présence de cet immense déploiement de forces, il n'y avait qu'un parti à prendre: s'incliner et se taire. C'est ce qu'ils ont fait.

EXTERIEUR.

AUTRICHE. VIENNE, 16 mai. — On considère le royaume Lombard-Vénitien comme définitivement perdu pour l'Autriche; cependant les journaux de Vienne contiennent, sans cesse, des récits de victoires remportées sur les insurgés. La lutte qui s'est engagée entre les Illyriens les Magyars et les

Slaves occupe beaucoup les esprits. La légion académique forte de 6,000 hommes, s'est occupée ces jours derniers de fondre des balles et a réglé le service des barricades. Dans chaque compagnie il y a de six à dix hommes armés de pelles et de hache. Les étudiants sont secondés par les ouvriers qui veulent vivre ou mourir avec eux.

Le docteur Fischloff a eu beaucoup de peine à empêcher les ouvriers de se porter à des excès, le château impérial était comme assiégé, bien qu'il fut gardé par des troupes de ligne et une partie de la garde nationale. Il y avait plus de 12,000 ouvriers réunis dans l'université. On avait distribué 18,000 cartouches, 40,00 hommes armés surveillent le gouvernement. M. de Pillersdorf a été très bien accueilli dans la nuit du 15 au 16 mai. Toute la ville a été illuminée; l'accord le plus parfait règne entre les étudiants et la bourgeoisie.

APENZAU, 17 mai, 6 heures du soir. — Les troupes Hano-vriennes qu'on attendait viennent d'arriver. La ville fourmille de soldats. Le quartier-général suivra.

Hier on s'est battu vis-à-vis de Sonderbourg, près du moulin Duppler. Deux bataillons Danois avaient débarqué, les troupes fédérales ont attaqué à la baïonnette; on dit que cinquante Danois ont été tués et que les nôtres ont perdu quatre hommes.

(Bersentall 18 mai).

NOUVELLES LOCALES.

— Les Voraces, Vautours ou Ventres-Creux (car on se perd dans cette forêt d'appellations) qui gardaient la statue du Peuple Souverain, à la place ex-Louis XVIII, ont été débusqués, hier, de cette importante position, par quelques gardes nationaux du poste de la place ex-Henri IV, soutenus d'un renfort de dragons. Un détachement du piquet de la Douane est allé prêter son appui à cette expédition qui s'est accomplie à l'amiable.

— Les élèves de l'école Vétérinaire se sont adressés plusieurs fois, et toujours sans succès, à M. le général commandant la garde nationale, pour qu'il leur fût délivré des armes, afin qu'ils pussent concourir efficacement au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique.

Nous ne savons, et nous ne pouvons comprendre le motif des refus qu'ils ont essuyés.

— Le comité général des clubs et corporations du palais Saint-Pierre a repris ses séances. Il fait un appel à tous les citoyens, pour qu'ils le secondent de leur concours à l'approche des élections municipales.

— Le comité de l'Hôtel-de-Ville a ordonné la fermeture des écoles de la Doctrine chrétienne dans notre ville.

Par suite de cette mesure, 14,000 enfants du peuple vont se trouver privés de l'instruction paternelle de ces instituteurs dont le dévouement a pu être depuis si longtemps apprécié par la population lyonnaise.

— Nous avons reçu une lettre de M. le commissaire de police Chaumont (Croix-Rousse), avec prière de l'insérer. Cette lettre qui est relative à l'enlèvement de M. Tabouret, nous est parvenue trop tard pour qu'il nous ait été possible de l'insérer aujourd'hui. Nous la publierons demain.

— Par arrêté, en date du 16 mai, ont été nommés:

Président du tribunal de commerce de Villefranche (Rhône), M. Escoffier (Sébastien), en remplacement de M. Poulet-Salandrin.

Juges au tribunal, MM. Bourgeot (Joseph), en remplacement de M. Ducharme, et Sanlaville (Louis), pour un an (place créée le 5 septembre 1847).

Suppléants au même tribunal, MM. Salandrin (Victor), en remplacement de M. Peigneaud, non-acceptant, mais seulement pour siéger jusqu'à l'expiration du mandat qui avait été conféré à ce dernier, et Chamussy, en remplacement de M. Désarbres (Jules).

Suppléants au tribunal de commerce de Charolles (Saône-et-Loire), M. Dumont (François), en remplacement de M. Brémond-Mazoyer (Jean-Baptiste), mais seulement pour le temps pendant lequel les deux juges institués le 17 janvier 1848 doivent encore exercer.

— La garde nationale de Valence vient de signer une adresse au gardes nationales sédentaires et mobile de Paris, conçue en ces termes:

Citoyens,
Vos camarades de Valence vous témoignent leur admiration pour votre belle conduite dans la journée du 15.

L'anarchie s'est brisée contre votre patriotique énergie. En délivrant l'Assemblée nationale, vous avez sauvé la République.

Citoyens,
Nous vous offrons plus qu'une reconnaissance stérile: comptez, dans l'occasion, sur vos frères de Valence.

Vive la République!
Valence, 18 mai 1848.

— Nous avons annoncé, il y a trois jours dans un de nos derniers numéros de la *Liberté*, d'après un autre journal de Lyon, que les citoyens Félix Blanc, Gudin, etc., avaient été arrêtés à Paris, à la suite des événements du 15 mai.

Nous extrayons, aujourd'hui, de l'*Union nationale*, une lettre de démenti de cette nouvelle, adressée à ce journal par le citoyen Charavay. Nous la faisons suivre des réflexions que fait l'*Union nationale* sur cette communication:

Nous recevons la lettre suivante: Lyon, 21 mai 1848.

Monsieur le Rédacteur,
Vous dites, dans votre numéro d'aujourd'hui, que les citoyens Félix Blanc, Charavay, Gudin et Duchêne, auraient été incarcérés à Paris. Le bruit est sans fondement. Je suis parti de Paris, jeudi, à cinq heures et demie du soir, les citoyens Félix Blanc, Gudin et Duchêne, mes amis, m'accompagnaient à la diligence. Il n'était nullement question de les arrêter, non

plus que moi.

La nouvelle que vous avez annoncée, me paraît être le résultat d'une tactique perfide, à l'aide de laquelle les royalistes de notre ville ont voulu désigner à la fureur des réactionnaires de Paris, quatre républicains de plus.

J'ai l'honneur de vous saluer,

G. CHARAVAY.

« Done, M. Charavay était à Paris au 13 mai. Pourquoi ? sinon pour suivre les phases du complot Barbès, et instruire le club central qui l'avait délégué.

« Done, M. Charavay avait bien ses raisons de crier depuis trois mois à la réaction, dans le *Tribun du peuple*, pour détourner l'attention publique des manœuvres qui se tramaient et faire converger toutes les haines contre d'honorables citoyens qui, aujourd'hui, se trouvent heureusement fort nombreux, puisque le journal le *Peuple Souverain* lui-même est traité de *carliste*.

« Done, pendant trois mois, Lyon a été le jouet d'une politique qui se résume par ces derniers mots d'une lettre de M. Ledru-Rollin : *Brouillez ! ou nous sommes perdus !* et qui avait pour agents M. Charavay, en compagnie du comité exécutif et du club central.

« Nous comprenons tout maintenant, excepté la place de M. Charavay dans les rangs de ces implacables ennemis de la bourgeoisie. Nous avons toujours cru que cette classe alimentait l'industrie de notre concitoyen, et ne lui avait jamais fait d'autre tort que d'acheter ses livres très cher et de lui en vendre à très bon marché.

« Probablement, si le Gouvernement Barbès avait eu le Jessus, il espérait une place de ministre ! Mais en vérité, un bon libraire, qui fait de bonnes et d'honnêtes transactions commerciales, nous semble plus heureux que les martyrs du pouvoir. Nous conseillons à M. Charavay de se défaire de cette monomanie furieuse, qui lui fait voir des réactions partout ; personne ne conteste la République, mais on la veut avec l'estime réciproque des citoyens entre eux, la liberté de discussion, l'ordre et les réformes possibles ; on veut améliorer le sort du peuple, non pas en le jetant sur la place publique où il perd son temps, mais en s'occupant de ses intérêts, sans qu'il abandonne l'atelier.

Cette loi rigoureuse du travail, ce n'est pas la bourgeoisie qui l'impose, mais bien la nécessité. La société ne vit que par des transactions mutuelles, rien ne doit les interrompre, surtout l'émeute, et tout doit tendre à les rendre plus profitables à chacun, c'est la mission de notre révolution ; tout le monde le comprend, et les républicains du *lendemain* comme ceux de la *veille* peuvent parfaitement s'entendre à ce sujet.

« On veut enfin une République honnête et régulière, qui permette à M. Charavay de vendre ses livres un bon prix, et de trouver des acheteurs assez riches pour les payer ; on veut la liberté de s'aimer et non celle de se détruire ; on veut que chacun reste à sa place, pourvu qu'il puisse arriver aussi haut que le porteront ses vertus et ses talents, et que toutes les carrières se trouvant réhabilitées par l'émulation dans le travail, chacun puisse répéter sans rougir avec un de nos poètes :

« Soyons plutôt maçon, si c'est notre métier. »

CORRESPONDANCE.

M. le colonel de la 4^e légion, nous a adressé la lettre suivante en réponse à celle de M. Lardières, publiée lundi dernier. Notre impartialité nous fait un devoir de l'insérer.

Monsieur le Rédacteur,

A ceux qui me connaissent, la lettre du capitaine Lardières n'a rencontré que des incrédules... et je les remercie d'une confiance dont je m'honore. A ceux qui ne me connaissent pas, je dirai : ma conduite n'a pas besoin de justification, elle est l'accomplissement d'une consigne, le devoir d'un soldat... qui se respecte, et n'a rien de plus cher que son honneur.

Colonel de la 4^e légion, je venais de faire prévenir les bataillons sous mon commandement de se tenir prêts à marcher au premier coup de baguette, lorsque le capitaine Lardières m'aborda seul dans la rue de l'Archevêché, en me disant : Colonel, faites battre le rappel, on enlève Tabouret.

Il y avait donc exécution... et battre le rappel eut été trop tard déjà pour arracher la victime, sur sa route, à la brutalité d'un acte qui avait échappé à toutes les prévisions de la journée... Il fallait marcher en avant, mettre le poste de l'Herberie

sous les armes, appeler les piquets de l'Hôtel-de-Ville, peut-être, et ne pas perdre un temps précieux en s'adressant en arrière sur un point éloigné, où pas un homme ne se trouvait réuni, tandis que sous la main de la magistrature même, il existait une force vingt fois plus que suffisante pour résister à une tentative armée, et que les cartouches avaient été distribuées à cet effet. D'ailleurs, battre le rappel était le signal convenu d'une prise d'armes pour les quatre légions. Devais-je assumer une telle responsabilité à la demande d'un capitaine sans mission, comme sans mandat, méconnaître enfin les ordres reçus dans la matinée ; et qu'on ne feigne pas de croire le contraire : un colonel de légion n'a pas la faculté de faire battre le rappel à volonté... Les réglemens définissent les pouvoirs, il suffit de les lire.

Je répondis donc : J'ai envoyé chez le commandant supérieur, j'attends ses ordres. Et non pas comme on me le fait dire : Je n'ai pas d'ordre... Ce qui est tout différent.

Au surplus, tous mes actes portent l'empreinte de la légalité la plus scrupuleuse, comme de l'observance la plus régulière de la discipline, même dans la garde nationale... Qualité ou défaut, c'est cette ligne de conduite qui m'a valu la sympathie de mes concitoyens et la haute preuve d'estime et de confiance dont ils m'ont honoré dans trois élections successives où la majorité ne s'est jamais montrée ni flottante ni incertaine. Puis, il faut bien qu'on le sache encore : cet honneur de commander une légion dans les circonstances difficiles que nous traversons, je ne l'ai ni recherché, ni sollicité ; il est venu à moi, et pour l'accepter, j'ai fait taire mon penchant à l'étude, j'ai renoncé à ma vie des champs, à mes occupations paisibles, et j'ai pris à cœur d'en remplir loyalement tous les devoirs, parce que si je n'ai nulle ambition personnelle, je veux, comme tous les gens de bien, l'ordre, le progrès, une sage liberté, et surtout ne servir de marche-pied à personne, aux réactionnaires comme aux anarchistes. Qu'on m'administre une preuve contraire, et qu'on la signe...

Plus tard enfin, le capitaine Lardières, dans un paroxysme d'exaltation qui s'allie mal avec la gravité des fonctions judiciaires dont il revêt le titre aujourd'hui, m'aborda de nouveau en me répétant avec amertume : « Colonel, vous avez eu tort de ne pas faire battre le rappel, le procureur de la République n'aurait pas été entraîné à la Croix-Rousse... » J'ai expliqué qu'il n'était plus temps déjà (même si j'avais dû le faire sans danger pour la sécurité de la ville), et pour mettre fin à un colloque de rue, toujours de mauvais goût et sans utilité dans le moment, j'ajoutai : Eh bien ! c'est un homme, après tout... on le reprendra s'il le faut, soyez en sûr. Quant aux termes plus énergiques dont on accompagne ma réponse, ils sont inexacts... et je n'ai pas besoin des expressions de corps-de-garde pour donner du poids à ma parole, mes amis savent tous que de tels mots ne sont pas de mon vocabulaire.

Que signifie à présent cette lettre du capitaine Lardières et cette publicité que je n'ai connue que fort tard dans la journée, parce que je lis peu de journaux en ce moment ? pourquoi broder sur un fait, lui imprimer une couleur qu'il n'a pas... et paraître donner des explications que personne ne pouvait réclamer, puisque nous n'avions aucun témoin de la demande ou de la réponse ? Je laisse le secret de cette énigme à la juste appréciation des hommes raisonnables et modestes, qui n'ont pas, eux, la prétention de croire que la République ne peut être sauvée que lorsqu'elle leur aura conféré de gros traitements et de superbes emplois.

Recevez, etc.

Le Colonel de la 4^e légion,

DENAN,

Chevalier de la Légion d'Honneur et décoré de Juillet.

Lyon, 22 mai 1848.

— Nous recevons à l'instant de M. Lardières une nouvelle lettre, que nous reproduisons également :

Monsieur le Rédacteur,

J'avais fait de la conduite du colonel de la 4^e légion, dans la journée de jeudi, un exposé si net et si vraie que dans l'impossibilité d'un démenti, le silence le plus absolu devenait nécessaire. M. le colonel a pas voulu se condamner à cette extrémité, il s'est, au contraire si mal défendu, qu'il y aurait peut-être générosité de ma part à ne pas rouvrir le débat ; mais il est des positions que l'on doit nettement apprécier. Donc, un dernier mot :

Je déclare persister dans tous les termes de ma première lettre ; je soutiens que le colonel est dans l'erreur lorsqu'il prétend que j'ai prononcé devant lui le nom de M. Tabouret ; je n'ai parlé que du procureur de la République. J'affirme que la phrase de *corps de garde* (c'est M. le colonel qui la qualifie ainsi) a été textuellement prononcée par lui. Quelles que soient ses explications, je n'en modifie pas une syllabe. Qu'on me oublie pas ; d'ailleurs, j'avais un témoin.

Si M. le colonel était plus heureux dans ses justifications on pourrait lui demander :

Pourquoi, dans la nuit du mercredi au jeudi, les renforts qu'il avait promis ne sont pas arrivés au Palais-de-Justice ?

Pourquoi il n'a pas paru un seul instant à l'endroit où l'alerte devait être donnée ?

Pourquoi, enfin, il n'a pas prévenu le premier enlèvement de M. Tabouret, ce qui était pourtant si facile ?

Mais brisons-là, le public qui apprend à s'éduquer sur tous, a jugé.

Agréer, etc.

LARDIÈRE,

Substitut du procureur-général.

Lyon, 24 mai 1848.

Bourse de Paris du 23 mai 1848.

Cinq pour cent, 69 50 — Dito fin courant, 69 50 — Trois pour cent, 50 75 — Dito fin courant, 47 50 — Quatre pour cent, 50	Quatre canaux, 773
	Rentes de Naples, »
	Dette active d'Espagne, »
	Emprunt romain, 58 1/2
	Oblig. piémontaise, 882 50.

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans 585	Orléans-Vierzon 277 50
Paris à Rouen 420	Montereau à Troyes 120 »
Rouen au Havre 220	Nord 362 50
Paris à Strasbourg 353 75	Amiens-Boulogne »
Paris à Lyon 307 50	Tours à Nantes 337 50
Avignon à Marseille 237 50	Dieppe 160 »
Versailles, rive droite 125	Bordeaux à Cette »
Id. rive gauche 103 75	Lyon à Avignon »
Bâle à Strasbourg 87 50	Centre »
Saint-Germain »	Paris à Sceaux »
Orléans-Bordeaux 401 25	Sceaux »

Les cours ont ouvert un peu en baisse sur la cote de samedi par suite de vagues et indéfinissables rumeurs répandues parmi les spéculateurs. Mais on a ensuite repris à la hauteur de la cote de samedi. Les affaires ont été d'ailleurs très-moquées sur la rente.

Les lignes de chemins de fer les plus recherchées à la dernière bourse, ont légèrement rétrogradé par suite des réalisations de bénéfices. On a détaché sur le Nord le coupon de dividende de 9 95.

Le 3 0/0, qui était avant-hier à 47 75, a fait 47 25 et 47 75, et ferme à 47 50.

Le 5 0/0, qui a fermé samedi à 69 75, a varié de 70 à 69 25 et reste à 69 50.

La banque de France a varié de 1395 à 1360, et reste à 1362 50.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

On parle beaucoup de la vente considérable qui se fait dans la maison **Gambès et Hodioux**, des produits des manufactures du Nord.

Les fabricants lyonnais ont aussi voulu assurer leur concours à cette vente qui devient dès lors d'un intérêt local. Pour cela, ils ont remis à **MM. Gambès et Hodioux** de grands assortiments de foulards tissés, foulards écossais, toiles de soie, barèges-grenadines et autres étoffes légères, toutes fabriquées à Lyon.

Ces tissus sont mis en vente avec de notables différences et au-dessous des prix de fabrique.

AGENCE CENTRE D'AFFAIRES,

DIRIGÉE PAR

MM. THIOLLIER ET MURON,

Cours de Broches, n° 13, à la Guillotière.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES NOURRICES

DE LA GUILLOTIÈRE,

Est maintenant cours de Broches, 13.

Les succès obtenus dans toutes les affections des voies digestives par l'usage du **Café Indigène de Santé**, préparé par M. BUREL, rue de la Barre, 16, à Lyon, nous obligent à le signaler aux consommateurs comme le réparateur de l'estomac et l'un des meilleurs conservateurs de la santé publique.

La Guillotière, imprim. de BAJAT.

Avis divers.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE PUBLICITÉ.

FACTEURS LYONNAIS.

TRANSPORT ET AFFICHAGE D'IMPRIMÉS

Pour les villes de Lyon, la Guillotière, les Brotteaux, Vaise et la Croix-Rousse.

BUREAUX : A LYON, RUE D'ALGÉRIE, 2, A L'ENTRESOL.

L'Administration des Facteurs Lyonnais se charge :

De la rédaction, de l'impression et de la distribution à domicile des Avis, Circulaires, Mémoires, Lettres de faire part, Billets de garde, Cartes de Visite et de toutes espèces d'imprimés, etc., etc.

De l'affichage, de la rédaction et de l'impression des Affiches ;

De transport des Journaux, des Brochures, des Feuilles périodiques, etc., etc.

De la rédaction des Annonces et Réclames ;

De l'insertion et de l'abonnement à tous les Journaux français et étrangers.

Enfin, l'Administration met à la disposition

du public son zèle et son activité pour donner à toutes les industries la plus large publicité.

GYMNASE CIVIL

Aux Brotteaux, rue Tranchet, 18, et à Persache, rue Puits-d'Ainay, 5 bis.

Le Directeur de ces établissements vient d'ouvrir, à l'usage des exercices de la Garde nationale, un Cours de Théorie pratique, qui sera professé par d'anciens instructeurs de l'armée. On y enseignera les principes d'intonation pour le commandement, les mouvements d'exercices à la baïonnette, la course des Tirailleurs, et en général tous les exercices des Chasseurs de Vincennes.

L'étendue, l'aspect et la belle situation de ces établissements permettent de donner à cette entreprise tous les développements jugés utiles aux exercices physiques.

Le cours de gymnastique doit être suivi avec toute l'assiduité possible. Les élèves pourront, en se formant en société, réaliser une notable économie.

On trouve, dans l'établissement des Brotteaux, un tir au pistolet et des leçons d'es-crime.

DEPOT direct et exceptionnel des produits d'un fabricant de Lyon, chez **MM. Cogordan et C^e**, toiliers en gros et en détail, rue Trois-Carreaux, 8 et 10.

ROBES D'ÉTÉ EN SOIE

Assortiment complet.

Foulards soie cuite, qualité supérieure, sans aucun mélange de bourre de soie ou de coton, à 1 fr. 75 c. le mètre.

Le sieur MAIRE, domicilié à Vaise, route du Bourbonnais, 48, au 1^{er}, informe le public qu'il traite les *Maladies du carreau* chez les enfants, *dépôt de lait, calus, douleurs sciatiques, hydro-pisie, Rhumatismes les plus invétérés*. Il est muni de nombreux certificats de gens domiciliés à Lyon, attestant les guérisons de toutes les maladies ci-dessus.

ON DONNE 10,000 FRANCS

à celui qui prouvera que l'**Eau de Lob** ne fait pas repousser et épaissir les cheveux sur des têtes chauves ! Cette **Eau de Lob** arrête aussi la chute des cheveux, les régénère et les conserve jusqu'au tombeau. — Flacon à 5 et 10 fr. — S'adresser à M. Léopold Lob, chimiste, rue Saint-Honoré, 281, à Paris. On expédie. (Affranchir.)

Un JEUNE HOMME de Lyon, employé dans le commerce depuis plusieurs années, désirant utiliser un voyage de quelques semaines en Suisse (à la fin de mai), prie les personnes qui auraient des intérêts à régler ou des affaires à traiter dans ce pays, de vouloir bien les lui confier. — S'adresser à MM. Pine-Desgranges et Comp^e, rue d'Oran, 2.

A LOUER DE SUITE

En totalité ou en parties, une MAISON de campagne meublée, avec jardin et promenade dans un vaste clos, située à Vaise, du côté de Gorge-de-Loup, vieille route du Bourbonnais, n. 15 et 17 ; s'y adresser pour la visiter, et pour la location, à M^e LAVAL, notaire à Lyon, rue St-Pierre, 10.